

**COMPTE-RENDU séance du Conseil Municipal
du jeudi 22 octobre 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Date de convocation : 16/10/2015

Présents : Ms MAURY JC, KHEDHIRI A, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, FAUCHER A, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, DUCLOUT V, LABUSSIÈRE M, PAULAIS J, LOWREY N, VIGNAUD S, MARTIN F.

Absents : Mmes COUGNAUD J, SENREM S, Ms. DUBREUIL M, BONIFACE J, BOUTON P.

Pouvoir(s) : M. BOUTON P à M. FAUCHER A
 Mme SENREM S à Mme MARTIN F
 M DUBREUIL M à Mme DUCLOUT V
 M BONIFACE J à Mme GRANET M

Mme Nancy LOWREY a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- Convention de partenariat avec la CDC Tude et Dronne - mise à disposition d'un broyeur de végétaux
- DPU

TRANSFERT DE CHARGES DES ECOLES

Suite au conseil municipal du 15 octobre 2015, une nouvelle réunion a été organisée pour aborder le transfert de charges des écoles en présence des représentants de la CdC Tude et Dronne.

Suite à une présentation et à un débat le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Ne pas approuver les rapports de la CLECT de la Communauté de Communes Tude et Dronne du 27 août et du 30 septembre 2015 :

-Considérant qu'il est prématuré de voter au regard des données disponibles ;

-Considérant que les dispositions annoncées ne permettent pratiquement pas d'évoluer vers une participation plus équitable et équilibrée pour chaque membre de la communauté ;

- D'approuver les dispositions portant sur les Attributions de Compensation Transitoire en fonctionnement et en conséquence accepte le versement immédiat à la CDC Tude et Dronne de l'Attribution de Compensation Transitoire d'un montant de 84 213.20 €.

Pour ce faire il y a lieu de prévoir un transfert de crédit sur le budget communal selon les écritures suivantes :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Cpte 61523	Entretien voies et réseaux	-26 000 €	
Cpte 60621	Combustible	-5 000 €	
Cpte 6411	Personnel titulaire	-38 000 €	
Cpte 73921	Attribution de compensation	+ 69 000 €	

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CDC TUDE ET DRONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX

La Communauté de communes Tude et Dronne met à disposition des communes membres trois broyeurs pour promouvoir les gestes favorisant la réduction des déchets verts en développant du broyat et le compostage individuel. Une convention a été établie afin de fixer les conditions de mise à disposition des broyeurs communautaires avec les communes utilisatrices. Après lecture de cette convention le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la CDC Tude et Dronne pour la mise à disposition du broyeur de végétaux.

DPU : pas d'exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

- Info prochaine réunion du conseil le 2/12/2015 ou il sera question du PLU, DSP Assainissement collectif, DSP Foires et marchés

Le Maire
Jean-Claude MAURY

